

Débat d'Orientations Budgétaires



**Conseil
municipal
28 Février 2023**

SOMMAIRE

1 - Le Cadre réglementaire

2 - Le Contexte général : Situation Economique et Sociale

- ❖ **Données macro-économique**
- ❖ **Contexte et finances locales**
- ❖ **Mesures législatives**

3 - Situations et Orientations Budgétaires

- ❖ **Finances et fiscalité**
- ❖ **Section de fonctionnement Recettes**
- ❖ **Section de fonctionnement Dépenses**
- ❖ **Section d'investissement Recettes**
- ❖ **Section d'investissement Dépenses**

4 - Programmation des investissements

- ❖ **Projets structurants**
- ❖ **Projets récurrents**

5 – Analyse de la dette

6 – Budgets annexes : Eau et Assainissement

1 - Le cadre réglementaire

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes, les régions, les départements de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants.

L'article 107 de la loi NOTRE du 7 août 2015, visant à améliorer la transparence financière des collectivités territoriales, a modifié les articles L.2312-1, L.3312-1, L.4311-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les articles D.2312-3, D.3312-12 et D.4312-10 résultant du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précisent le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire.

La loi n°2018-32 du 22 janvier 2018, loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022, a apporté de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire.

Le cadre réglementaire

- **Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement, comme en investissement.**
- **La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et recettes.**
- **Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et l'évolution du besoin de financement annuel (emprunt minoré des remboursements de dette).**
- **Le débat d'orientation budgétaire dépend :**
 - **du contexte économique national et notamment de la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques (LPFP) 2018-2022 et de la loi de finances 2023 ;**
 - **de l'évolution du contexte socio-économique local : les relations financières avec les partenaires locaux tels que l'Établissement Public de Coopération Intercommunale, le Conseil Départemental.**

2 – Macro économie : Ralentissement économique mondial

Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2022	2023
Insee (déc. 2022)	+2,5%	/
Banque de France (déc. 2022)	+2,6%	+0,3%
Commission européenne (nov. 2022)	+2,6%	+0,4%
OCDE (nov. 2022)	+2,6%	+0,6%
FMI (oct. 2022)	+2,5%	+0,7%
Gouvernement (PLF 2023)	+2,7%	+1%

Prévisions annuelles Zone euro	2022	2023
BCE (déc. 2022)	+3,4%	+0,5%
Commission européenne (nov. 2022)	+3,3%	+0,3%
OCDE (nov. 2022)	+3,3%	+0,5%
FMI (oct. 2022)	+3,1%	+0,5%

Prévisions d'inflation*

Prévisions annuelles France	2023
Insee (déc. 2022)	/
Banque de France (déc. 2022) - IPCH	+6,0%
Commission européenne (nov. 2022) - IPCH	+4,4%
OCDE (nov. 2022) - IPCH	+5,7%
FMI (oct. 2022) - IPCH	+4,6%
Gouvernement (PLF 2023)	+4,2%

Prévisions annuelles Zone euro	2023
BCE (déc. 2022) - IPCH	+6,3%
Commission européenne (nov. 2022) - IPCH	+7,0%
OCDE (nov. 2022) - IPCH	+6,8%
FMI (oct. 2022) - IPCH	+5,7%

Sur 1 an :

Accélération des prix de l'alimentation 13,3% en janvier.

Accélération des prix de l'énergie 16,3% globalement (Hausse significative pour le gaz et un léger ralentissement du prix de l'électricité)

L'inflation, avec en Europe une forte hausse des coûts de l'énergie pénalise les particuliers et les collectivités.

2 - Le contexte local

- **Les conséquences financières des différentes crises se sont cumulées et impactent nos budgets prévisionnels.**
- **On retrouve une hausse des recettes réelles de fonctionnement de (+ 1 109 K€) en 2022**
- **Malgré l'augmentation de nos dépenses réelles de fonctionnement (+ 245 K€) la CAF brute s'améliore sensiblement.**
- **L'augmentation du point d'indice ajoute une charge supplémentaire (120 K€)**
- **Notre dette vieillissante pèse sur notre capacité d'emprunt**
- **Le budget reste fortement impacté par la hausse du coût des matières premières et des fluides dans un contexte inflationniste qui devrait perdurer sur le 1^{er} semestre 2023**
- **Le retour de l'inflation pèse plus particulièrement sur le poste des achats et charges externes qui correspondent aux dépenses de consommation intermédiaire, aux achats de biens non stockables (eau, énergie...). Ce poste représente en effet près d'un quart des dépenses de fonctionnement.**

EVOLUTION DE LA CAF

En €	2017	2018	2019	2020	2021	2022
A - RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (RRF)	8 430 303	9 099 992	9 100 791	8 696 999	8 983 944	10 268 047,12
B - DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (DRF)	7 233 406	7 574 697	7 507 927	7 385 417	7 727 551	8 051 951,07
A - B = CAF Brute	1 196 897	1 525 295	1 592 864	1 311 582	1 256 393	2 216 096
C - INVESTISSEMENT : Remboursement en capital des emprunts	683 613	703 310	723 709	778 172	820 061	831 070,35
CAF Brute - C = CAF Nette	513 284	821 985	869 155	533 410	436 332	1 385 026

Nos contraintes et nos risques

- Logements sociaux : Obligation Loi SRU : 20 % en 2034
Pénalités appliquées dès 2023 (135 K€ pour Veauche)**
- Plan d'Exposition au Bruit : Démarches engagées pour en réduire les Impacts**
- Modification PLU en cours - Validation attendue en 2024**
- Dette vieillissante qui limite notre capacité d'emprunt**
- Impact du coût des matières premières sur l'ensemble des projets**
- Plan de Sobriété Energétique - Audit réalisé et plan triennal**
- Assainissement : Poursuite de la mise en séparatif en phase avec le
Plan Pluriannuel 2017 - 2027 de la DDT**
- Conventions EPORA : Désengagement en cours de nos 2 conventions restantes**

Démographie

Strate de population	Superficie	Voiries
5 000 à 10 000 hab.	10,41 km ²	36 km 826*
Evolution Population légales en vigueur au 1 ^{er} janvier sur les 3 dernières années		
Population municipale	Comptée à part	Population totale
8 976 8973 9001	105 105 106	9 081 9078 9107
Population de 3 à 16 ans	Population intermédiaire	Population + de 70 ans
1 607	5 800	1 566

Recensement Janvier/Février 2023

Etat civil						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Mariages	30	25	29	19	30	22
PACS	6	30	28	33	32	18
Naissances	73	71	81	63	61	63
Décès	66	50	61	62	65	60
Solde naturel	7	21	20	1	-4	3

Affaires scolaires

Effectifs scolaires	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Maternelle Pagnol	104	106	103	114	101	95	83	80
Elémentaire Pagnol	206	208	203	200	190	180	186	188
Maternelle Glycines	123	123	124	117	112	111	121	115
Elémentaire Glycines	228	231	225	223	218	209	205	216
Maternelle St Laurent	122	128	127	127	118	100	102	88
Primaire St Laurent	195	199	196	202	217	212	203	193
TOTAL	978	995	978	983	956	907	900	880

Baisse générale sur Saint Laurent

Croissance des effectifs des élémentaires sur les 2 sites

Collège	611	624	668	715	745	751	751	772
TOTAL GENERAL	1589	1619	1646	1698	1701	1658	1651	1652

55% de Collégiens Veauchois

Capacité maximale collège = 850

2 - Mesures législatives

✓ **Fiscalité :**

Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives + 7,1 % (+ 260 k€ pour Veauche)
Suppression de la TH sur les résidences principales en 2023

✓ **Soutien à l'investissement local :** création d'un fond vert en soutien des investissements de transition écologique

✓ **Plan de sobriété énergétique**

Subventions d'investissement pour la rénovation énergétique

✓ **Filet de sécurité** – Pas éligible en 2023 comme en 2022

✓ **Amortisseur électricité** – Prise en charge par l'état d'une partie de notre facture = impact en 2024

✓ **Suppression progressive de la CVAE sur 2023 - 2024**

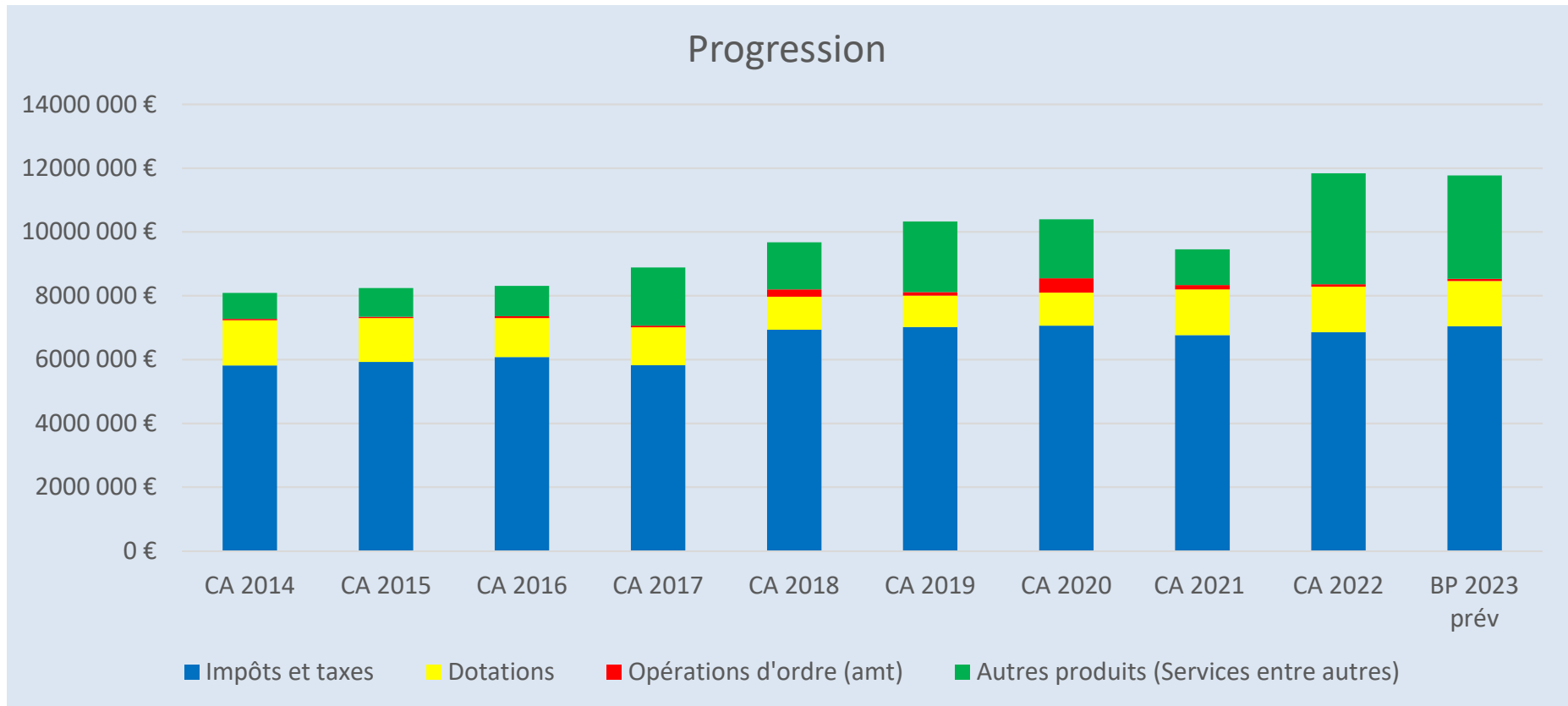
✓ **Légère augmentation de la DGF**

3 - Situation financière - Fiscalité

> 2023 Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives + 7,1 % (+ 260 K€ pour Veauche) et suppression de la TH sur les résidences principales en 2023

Imposition				
	Bases fiscales prévisionnelle	Taux 2022	Taux 2023 inchangés	Nationale Repère 2021
Taxe d'habitation	256 818	10,46 %	10,46 %	15,01 %
Taxe foncier bâti	12 053 000	30,79 %	30,79 %	39,10 %
Taxe foncier non bâti	78 700	27,23 %	27,23 %	52,43 %

Fonctionnement : Recettes 2022



Augmentation importante des autres produits 2022/2021 due au transfert des budgets annexes.

Reprise de cet excédent de fonctionnement sur le BP 2023.

Les impôts et taxes représentent 77 % de nos recettes (71 % en 2021).

Fonctionnement : Dépenses 2022

La charge de personnel dans le budget de fonctionnement des collectivités se situe entre 37 et 55 %. Source AMF

- **Charges générales : Augmentation significative de l'ensemble des fluides**

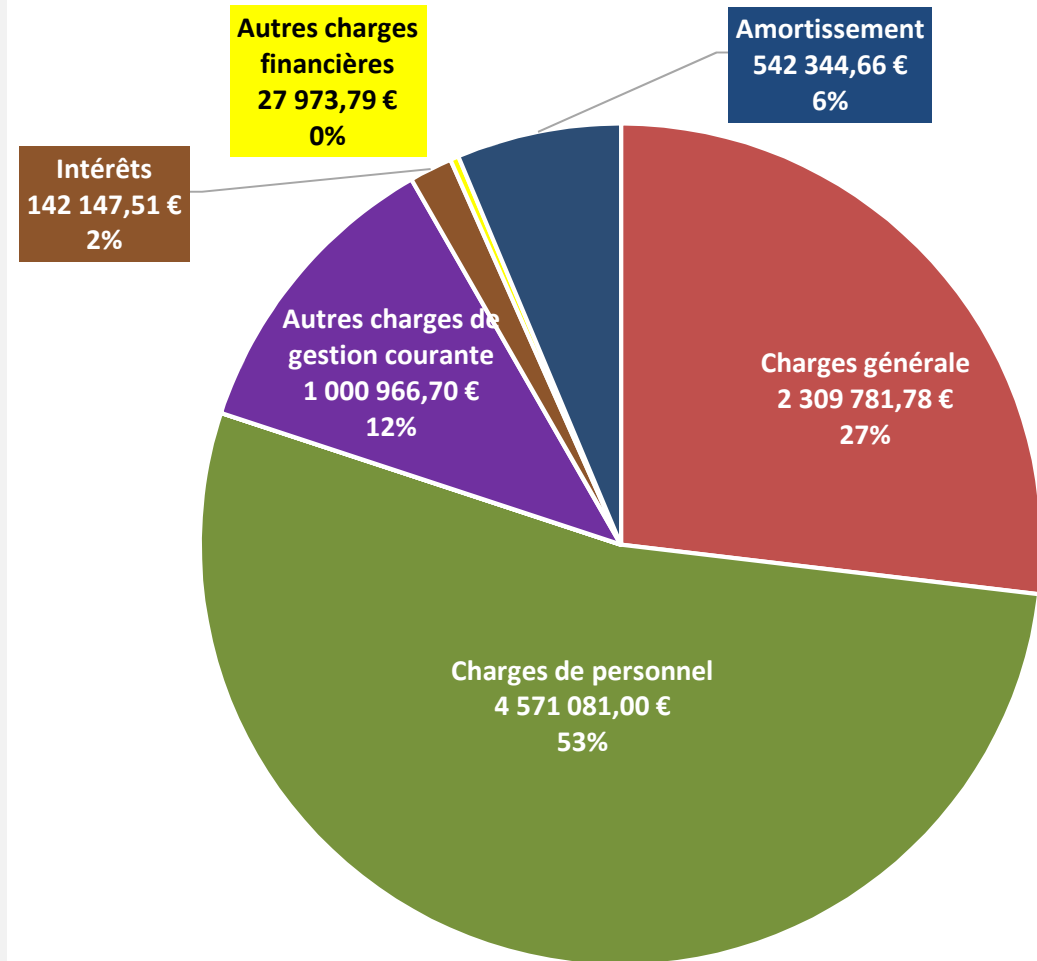
- **Charges de personnel :**
1607 heures / Point d'indice / Embauche Responsable intergénérationnel et effectif PM + remplacement.

Sont à prendre en considération les recettes d'atténuation de charges (budgets annexes et SOFAXIS) soit un taux de charge de personnel ramené à 44,22 %

- **Autres charges de gestion courantes :**
En légère augmentation (Frais de mission et subvention au CCAS)

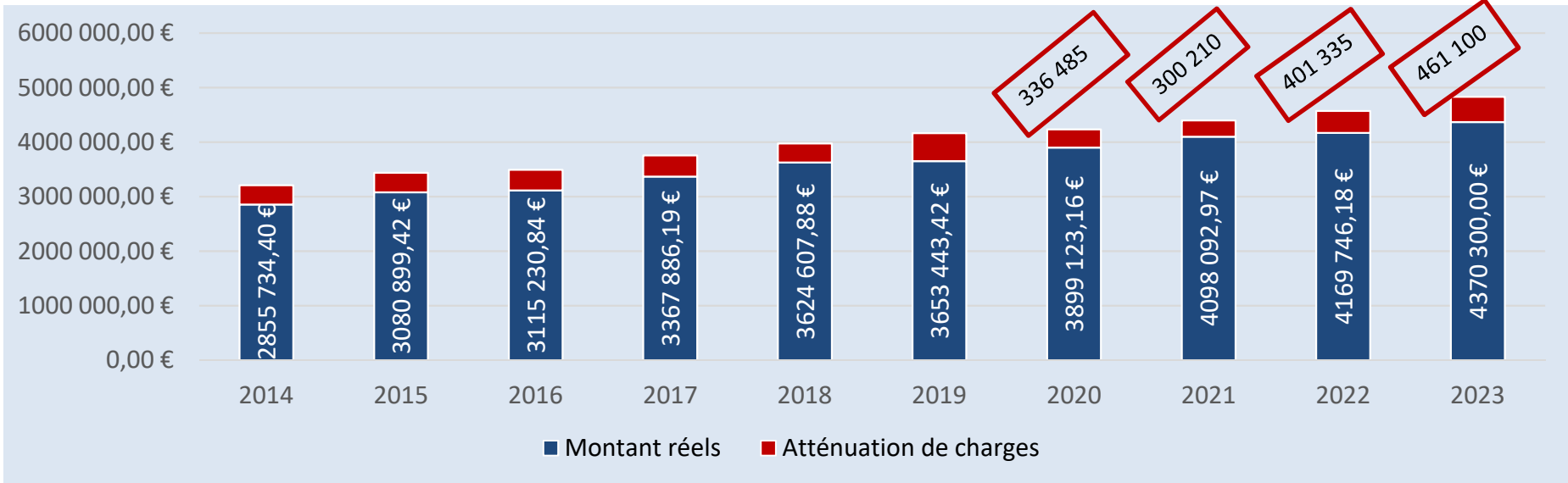
- **Intérêt d'emprunt : En diminution**

- **Autres charges :**
Subventions exceptionnelles stables A/A-1



Les chiffres définitifs seront dans le CA en mars 2023

Fonctionnement : dépenses - Charges du personnel



Atténuations de charges = Remboursements SOFAXIS et budgets annexes (401 K€)

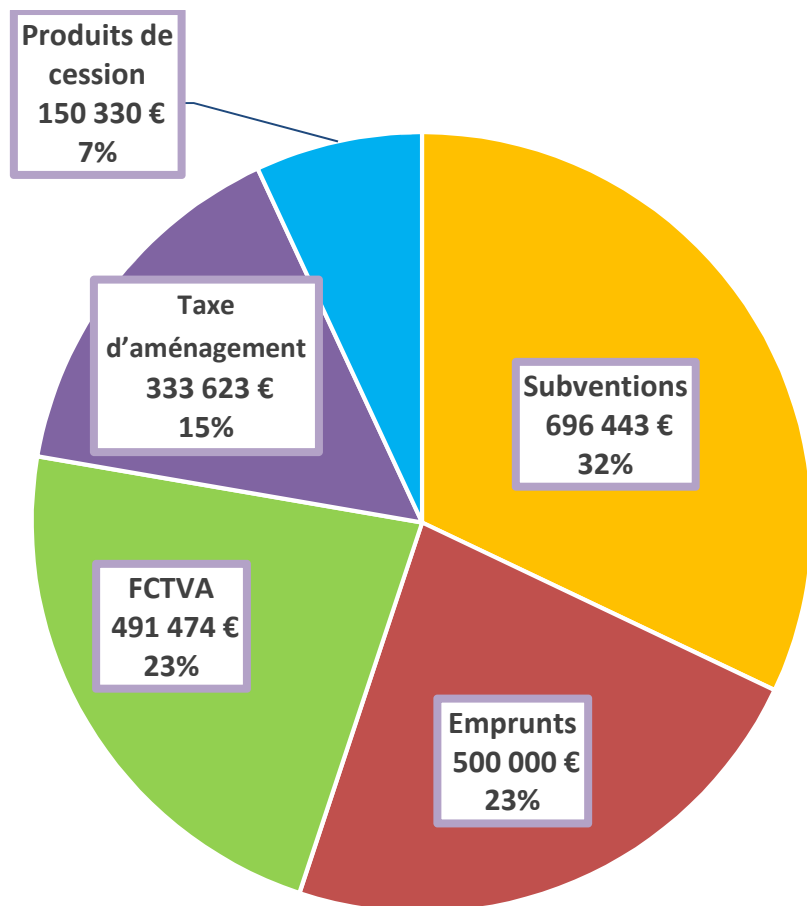
Total 012 : 4 571 – 401 = 4 169 K€

2021 : 120 agents (Au 31/12/2020)
2022 : 122 agents (Au 31/12/2021)

Source : RSU

2023
Recrutements : Bibliothèque / RH / PM / ST : 120 K€
Point d'indice : 120 K€ /an

Investissement : recettes 2022



Subvention : 696 443 € en 2022
600 000 € inscrites en 2023 (Arrêtés attributifs reçus)

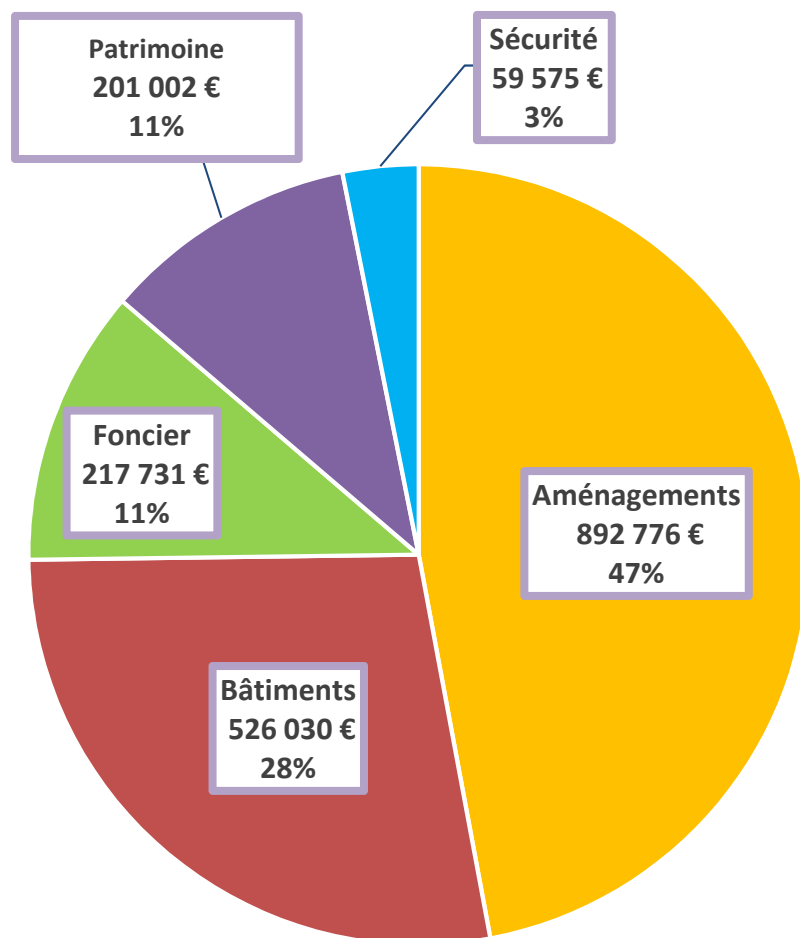
Emprunt : 500 000 € en 2022
2023 : prévisionnel 700 000 €

FCTVA : 491 474 € en 2022
254 000 € prévus en 2023

Taxe d'aménagement : 333 622 € en 2022
280 000 € prévision prudente en 2023

Produits de cessions : 150 330 € en 2022
 (246 K€ en 2021, 1130 K€ en 2020)
2023 : Les montants des Comptes Administratifs intègrent les recettes issues des cessions. Elles ne sont jamais inscrites au moment du BP.

Investissement : dépenses 2022



Aménagements : dont 50 % investis sur le Complexe Irénée Laurent et Magniny et 45 % sur les réseaux et voiries

Bâtiments : plus de 72 % consacrés au Foyer des travailleurs, les investissements dans les écoles et la Mairie

Foncier : 78 % concerne les conventions passées avec EPORA

Objectifs et orientations 2022 - 2026

☐ Maintenir le développement d'un service public de qualité

- Projets structurants
- Entretien du patrimoine
- Programmes en cours

☐ Poursuivre une gestion budgétaire cohérente et maîtrisée

- Plan de Financement Pluriannuel pour Investir
- Démarches actives en recherche de subventions

☐ Relations claires et équilibrées dans Forez Est

- Clect : transfert des budgets annexes prévus en 2026
- Fond de concours / Contrat négocié
- Révision en cours du Pacte financier

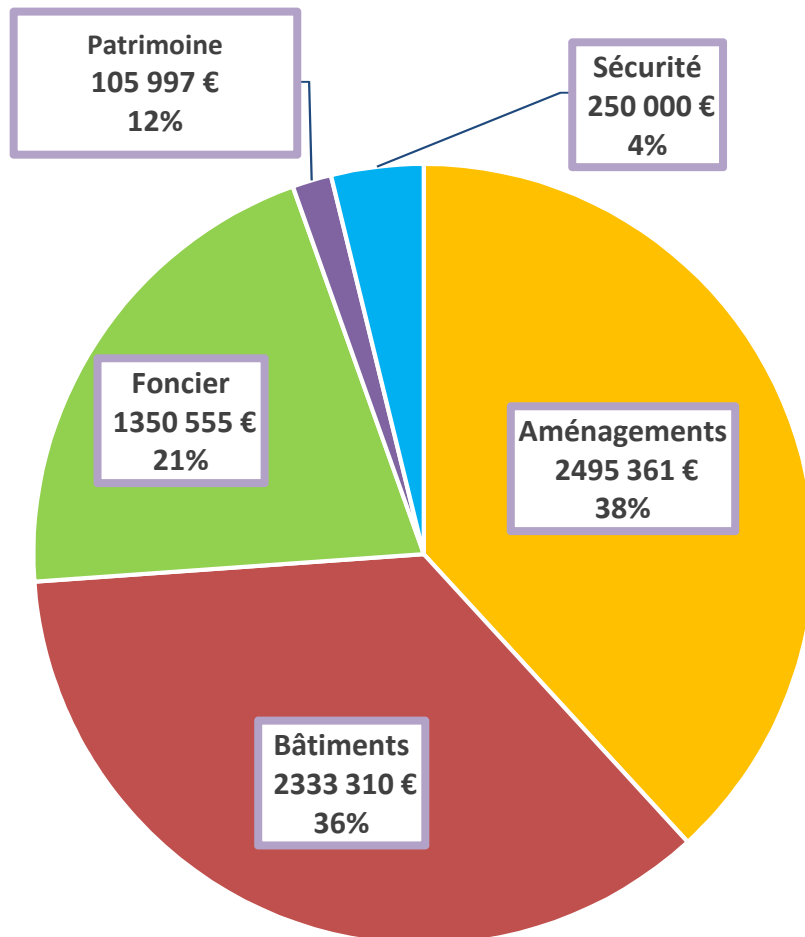
4 - Programmation des investissements Projets structurants

- **Poumons verts** : Finalisation du réaménagement du Parc Magniny
- **Complexe I. Laurent** : Achèvement de la réhabilitation du stade
- **Foyer des Travailleurs** : Lancement du projet
- **Médiathèque** : Déconstruction - reconstruction sur site de la Bibliothèque actuelle
- **Mairie** : Agrandissement et réhabilitation
- **Mobilité en lien avec CCFE** : Abords Gare et pôle multimodal – ZA Murons

Poursuite de nos programmes en cours

- **Sécurité** : Développement parc cameras (+ 3)
- **Passage en LED** : Poursuite du programme
- **Entretien Ecoles** : Toiture – Ouvertures - Informatique – Mobilier - Jeux
- **Assainissement** : Mise en réseau séparatif - Paccard Tranche 2

Investissement : dépenses 2023



Aménagements : dont 48 % consacré au Complexe Irénée Laurent

Bâtiments : plus de 85 % investis sur le Foyer des travailleurs et la Médiathèque

Foncier : 91 % concerne les conventions passées avec EPORA

Prospective budgétaire

Aménagements	Libellé	Budget 2023
2019101	TRAVAUX VOIRIE ET EAU PLUVIALE	191 340,07 €
2019105	AMENAGEMENTS EXTERIEURS	153 414,40 €
2019108	AVENUE PACCARD ET ABORDS	521 931,98 €
2020100	REAMENAGEMENT PARC MAGNINY	41 395,21 €
2021100	COMPLEXE IRENEE LAURENT	1 200 136,65 €
2023100	TRANSITION ENERGETIQUE	50 000 €
2023101	POUMONS VERTS (I LAURENT)	20 000 €
2023102	EP ABORDS GARE / AV PLANCHET	8 000 €
204	Subvention d'équipement (enfouissements réseaux secs)	309 143,07 €

Prospective budgétaire

Bâtiments	Libellé	Budget 2023
2013102	REAMENAGEMENT MAIRIE	20 000,00 €
2016106	REHAB FOYER DES TRAVAILLEURS	1 800 000,00 €
2019102	INVESTISSEMENTS ECOLES	211 060,00 €
2019103	INVESTISSEMENTS AUTRES BATIMENTS PUBLICS	102 250,00 €
2021101	MEDIATHEQUE	200 000,00 €

Foncier	Libellé	Budget 2023
1987100	INTEGRATION VOIRIES LOT	10 000,00 €
2010105	ACQUISITION FONCIERE	100 000,00 €
2014103	ABORDS DE GARE	10 000,00 €
2015102	VEILLE FONCIERE (EPORA)	1 230 554,73 €

Prospective budgétaire

Patrimoine	Libellé	Budget 2023
2003101	CONCESSIONS CIMETIERE	27 140,00 €
2019100	EQUIPEMENT GENERAUX	78 856,60 €

Sécurité	Libellé	Budget 2023
2014102	SECURITE VIDEO PROTECTION	60 000,00 €
2019104	TRAVAUX ELECTRICITE EXTERIEURE	190 000,00 €

5 - Analyse de l'endettement

Un désendettement maintenu avec un ratio risque de 5,8 ans

	Dette au 01/01/2022	Remboursments	Intérêts	Emprunts nouveaux	Dette au 31/12/2022
Commune	7 420 988 €	831 070 €	148 565 €	700 000 €	7 089 198 €
Eau	79 671 €	16 088 €	2 768 €		63 583 €
Assainissement	2 192 494 €	158 543 €	41 849 €		2 033 694 €
TOTAL	9 693 153 €	1 005 701 €	193 182 €	700 000 €	9 186 475 €

L'endettement global a diminué de 506 678 € dont 331 790 € sur le budget principal.

6 - Budget annexe : eau

OBJECTIF : Couvrir les frais financiers des emprunts et une partie des dépenses d'investissement par l'autofinancement

Prévision de transfert à l'investissement de 86 000 euros en 2023

❖ Pas d'augmentation du prix de l'eau

❖ Excellent niveau de rendement grâce à une vigilance accrue de nos techniciens

CONSOMMATION EAU EN M3

ANNEE	PRODUCTION PUIITS		ACHATS SIPROFORS	TOTAL ACHATS + PRODUCTION	PERTE		DISTRIBUE VENDU
	QUANTITE	%			QUANTITE	%	
2019	0	0,00%	672 169	672 169	11 981	1,78%	660 188
2020	0	0,00%	800 036	800 036	73 156	9,14%	726 880
2021	0	0,00%	648 552	648 552	-23 321	-3,60%	671 873
Moyenne 20-21	0	0,00%	724 294	724 294	24 918	3,44%	699 376
2022	0	0,00%	709 833	709 833	11 154	1,57%	698 679

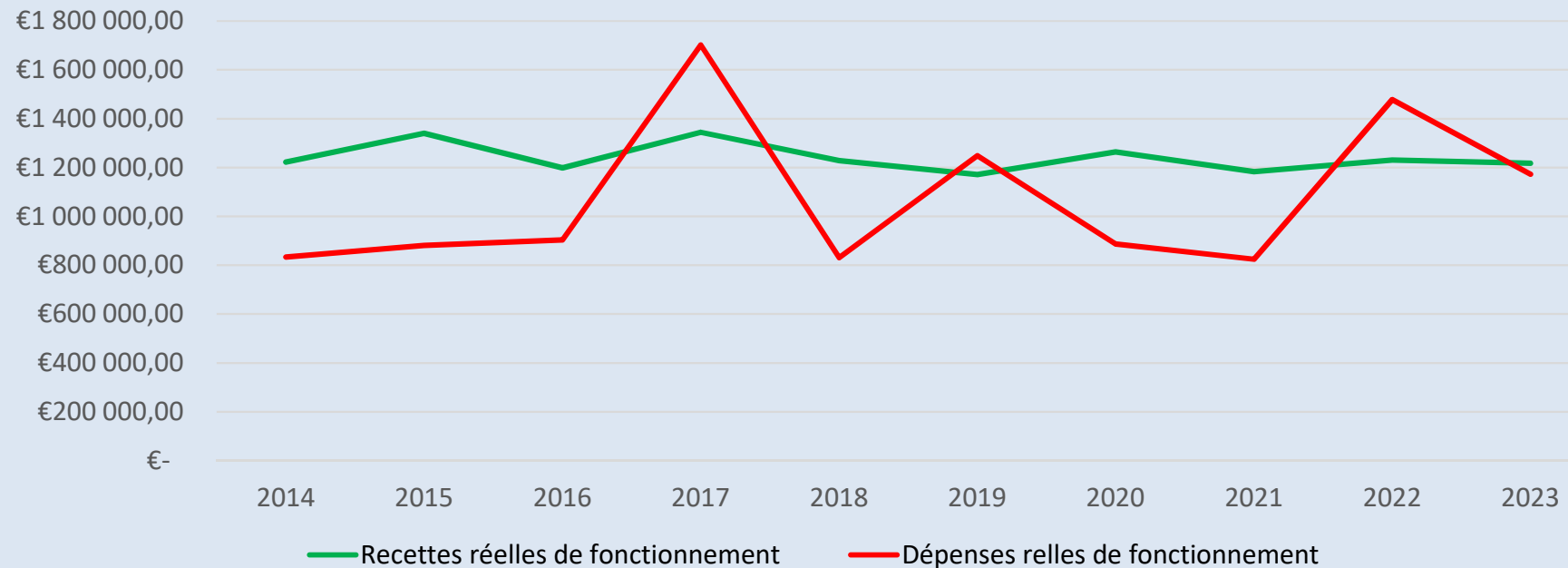
Peu d'impact des restrictions compte tenu d'une part importante de notre clientèle professionnelle.

Fonctionnement

❖ Poursuite du programme des travaux de mise en séparatif

❖ Pas de recours à l'emprunt

Recettes / dépenses de fonctionnement



**Des recettes importantes sont constatées chaque année.
En 2022, réalisation d'un transfert de 600 K€ dans le respect des critères exigés et en phase avec le programme convenu avec la DDT.**

Dépenses d'investissement

N° Opération	Libellé	Budget 2022	Liquidé	Budget 2023
2008100	AEP renforcement réseaux	95 065,31 €	0,00 €	95 065,31 €
2010101	Equipements et travaux généraux	131 859,07 €	65 380,59 €	247 455,03 €
2015100	AEP gare et Planchet	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
2019102	AEP Paccard et abords	270 000,00 €	4 806,55 €	265 193,45 €
2021100	AEP Rue du Gabion	50 000,00 €	35 783,63 €	14 216,37 €

Budget annexe : assainissement

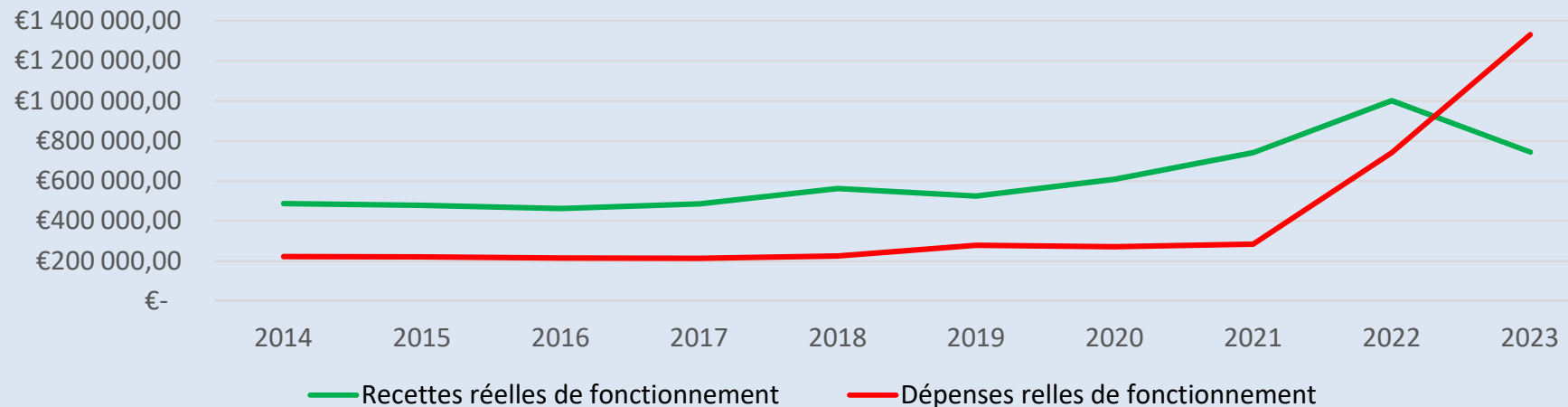
OBJECTIF : Couvrir les frais financiers des emprunts et une partie des dépenses d'investissement par l'autofinancement

Prévision de transfert à l'investissement de 20 000 euros en 2023

❖ Poursuite du programme des travaux de mise en séparatif

❖ Pas de recours à l'emprunt

Recettes / dépenses de fonctionnement



En 2022, réalisation d'un transfert de 400 K€ dans le respect des critères exigés et en phase avec le programme convenu avec la DDT .

Dépenses d'investissement

N° Opération	Libellé	Budget 2022	Liquidé	Budget 2023
2008100	Renforcement réseaux	110 000,00 €	0,00 €	110 000,00 €
2011102	Equipement et travaux généraux	145 728,31 €	8 921,80 €	136 806,51 €
2015101	EU Abords gare/Planchet	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
2016100	Mise aux normes du réseaux	95 000,00 €	0,00 €	95 000,00 €
2019102	EU Paccard et abords	540 000,00 €	17 638,57 €	522 573,79 €
2022100	EU Rue du Gabion	250 000,00 €	96 569,68 €	153 430,32 €

Conclusion

- Une année délicate en terme budgétaire avec un accroissement nécessaire de nos charges de fonctionnement qui ne sont pas toujours compensées par toutes les mesures gouvernementales.
- Notre recherche active de subventions et l'amélioration de notre CAF doivent nous permettre de contribuer au financement des projets structurants indispensables au développement de la ville avec un recours à l'emprunt raisonné.

**MERCI
POUR
VOTRE ATTENTION**

Vos questions ?